

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY
SEANCE DU 13 avril 2018 à 07 HEURES 00

Suite à l'absence de quorum à la réunion du lundi 9 avril 2018 à 20 h, le conseil municipal a été convoqué à nouveau trois jours francs après ladite séance.

A l'ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du 16 mars 2018,
- 2- Approbation du compte de gestion 2017 du receveur,
- 3- Approbation du compte administratif 2017,
- 4- Affectation du résultat 2017,
- 5- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018,
- 6- Présentation et approbation du budget primitif 2018,
- 7- Informations diverses.

Convocation et affichage : 09/04/2018

L'an deux mil dix-huit, le treize avril, à 07 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane HALLOO, Maire.

Présents : Stéphane HALLOO, Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE, Marie-Thérèse LE QUELLEC, Odile GRENET, Virginie DENNEQUIN, Richard WARZOCHA, Patrick LEJONC

Absents : Alexandre COCUET, Brigitte BREDIN, Franck GARTISER, Olivier LACROIX, Daniel SALAS, Gabriel GOEMANS, Philippe DENEYRAT

Absents représentés :

Franck GARTISER représenté par Virginie DENNEQUIN

Alexandre COCUET représenté par Odile GRENET

Philippe DENEYRAT représenté par Stéphane HALLOO

Secrétaire de séance : Richard WARZOCHA

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 MARS 2018

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Approbation du PV du 16/03/2018 :

Opposition : 0

Pour : 8

Abstention : 2

1) COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte de gestion 2017, ainsi qu'à la présentation générale du compte administratif 2017 en section dépenses et recettes, fonctionnement et investissement, représentant un résultat d'exécution comme ci-joint.

Monsieur le maire se retire le temps du vote, et cède la présidence au doyen d'âge afin de procéder au vote du compte de gestion et compte administratif 2017.

Monsieur Richard WARZOCHA demande quels sont celles et ceux qui sont pour, contre ou qui s'abstiennent face à ce vote.

Vote pour le compte de gestion 2017 :

Opposition : 0

Pour : 9

Abstention : 1

Le compte de gestion 2017 est adopté.

Vote pour le compte administratif 2017 :

Opposition : 4

Pour : 4

Abstention : 1

Le compte administratif 2017 est adopté (article L.1612-12 alinéa 2 du CGCT).

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2017

2018/4

203

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble cumulés	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés N-1	-7 700,51 €			371 345,57 €	-7 700,51 €	371 345,57 €
Opérations de l'exercice	-425 978,78 €	464 018,56 €	-387 048,98 €	470 615,41 €	-813 027,76 €	934 633,97 €
Restes à réalisés					-	-
TOTAUX	-433 679,29 €	464 018,56 €	-387 048,98 €	841 960,98 €	-820 728,27 €	1 305 979,54 €
Résultats de l'exercice	R001	30 339,27 €	R002	454 912,00 €		485 251,27 €

3- AFFECTATION DU RESULTAT

Arrêt des comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

REPORTS :

Pour Rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

7.700,51 €

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :

371.345,57 €

SOLDES D'EXECUTION :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :

38.039,78 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :

83.566,43 €

RESTES A REALISER :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **0,00 €**

En recettes pour un montant de : **0,00 €**

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

COMPTE 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **0,00 €**

LIGNE 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **454.912,00 €**

L'affectation du résultat est votée à 10 voix pour.

4- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose les taux qui ont été décidés en commission des finances. Ceux-ci restent inchangés. Après en avoir délibéré, les votes sont les suivants :

Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le conseil municipal décide de voter les 4 taxes comme proposées sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 (n°1259 COM), à savoir :

- **Taxe d'habitation** **8,76 %**
- **Taxe foncière bâti** **11,99 %**
- **Taxe foncière non bâti** **26,26 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises** **///**

Monsieur le Maire informe qu'afin de pallier les pertes de la taxe d'habitation et de la C.F.E., la commune de Chauffry recevra des compensations venant la CCPC.

5- VOTE DU BUDGET UNIQUE 2018

Monsieur le maire fait le détail du budget primitif 2018 travaillé en commission des finances et propose de l'adopter en suréquilibre comme suit :

En section de fonctionnement

Dépenses	598.156,91 €
Recettes	865.996,27 €

En section d'investissement

Dépenses	430.664,00 €
Recettes	430.664,00 €

Madame Grenet demande des explications sur le chapitre 011, Monsieur le Maire refuse en lui expliquant que la commission des finances s'est réunie trois fois, que les budgets ont été communiqués à tous les conseillers avant la réunion de conseil et proposant de répondre aux éventuelles questions s'il y en avait. Madame Grenet lui répond qu'elle ne fait pas partie de la commission des finances et qu'elle ne travaille pas un budget par mail.

Le Conseil délibère et approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux de présentation générale du budget primitif 2018.

Le budget primitif 2018 est adopté :

POUR : 5

CONTRE : .4

ABSTENTION : 1

7- INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 07 h 45.

Stéphane HALLOO Maire,	Brigitte BREDIN Conseillère,	Olivier LACROIX Conseiller,
Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE 2 ^{ème} adjointe,	Franck GARTISER Conseiller,	Daniel SALAS Conseiller,
Marie-Thérèse LE QUELLEC 4 ^{ème} adjointe,	Virginie DENNEQUIN Conseillère,	Richard WARZOCHA Conseiller,
Odile GRENET Conseillère,	Philippe DENEYRAT Conseiller,	Patrick LEJONC Conseiller,
Alexandre COCUET Conseiller,	Gabriel GOEMANS Conseiller,	